

218C1223
FR0010127662-FS0671

6 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TXCELL (Euronext Paris)
--

Par courrier reçu le 6 juillet 2018, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 juillet 2018, indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations et de la société Bpifrance Investissement¹, cette dernière agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société TXCELL et détenir indirectement 6 725 623 actions TXCELL représentant autant de droits de vote, soit 29,00% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (en direct)	0	-
Bpifrance Participations	2 488 290	10,73
Bpifrance Investissement	4 237 333	18,27
Total EPIC Bpifrance	6 725 623	29,00

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société TXCELL.

¹ Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 23 195 394 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.